



DEMANDE D'ADHESION 2024 au PÔLE TEXTILE ALSACE

MESURE RECONDUITE EN 2024 :

Adhésion TECHTERA incluse – accès privilégié aux offres de services du Pôle de Compétitivité national Textile

Je confirme mon adhésion au Pôle Textile Alsace pour l'année 2024

Nom :	Prénom :	Fonction :	
Société :		Siret :	APE :
Adresse :			
Tel :	Fax :	E-mail :	
Principaux métiers – savoir-faire :			
Principaux marchés :			

La cotisation annuelle s'applique pour chaque établissement facturé. Les montants des cotisations 2024 ont été adoptés à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'association le 7 juillet 2023.

Le montant de la cotisation annuelle est fonction de l'effectif de l'entreprise au moment de l'adhésion (**tenant compte de l'effectif groupe consolidé, si appartenance à un groupe**) et laissé à l'appréciation du CODIR pour toute demande particulière exceptionnelle et temporaire envoyée par écrit avant le renouvellement de l'échéance de celle-ci pour une durée d'un an).

Règles d'échéance :

- Un seul appel à cotisation en janvier valable pour l'année civile
- En cas de première adhésion en cours d'année :
 - o Au cours du 1^{er} semestre : 100% du montant de la cotisation annuelle
 - o Au cours du 3^{ème} trimestre : 75% du montant de la cotisation
 - o Au cours du 4^{ème} trimestre : 50% du montant de la cotisation
- L'adhésion annuelle est renouvelée pour les anciens adhérents pas tacite reconduction.

Offre adhésion annuelle de base entreprise - 2022	Montant € HT	TVA (20%)	Montant € TTC
<input type="checkbox"/> De 1 à 9 salariés	457.00	91.40	548.40
<input type="checkbox"/> De 10 à 49 salariés	840.00	168.00	1 008.00
<input type="checkbox"/> De 50 à 99 salariés	1 035.00	207.00	1 242.00
<input type="checkbox"/> De 100 à 249 salariés*	1 250.00	250.00	1 500.00
<input type="checkbox"/> + de 250 salariés	1 575.00	315.00	1 890.00

*Pour les entreprises de moins de 250 salariés, le Pôle Textile retient la définition des PME telle qu'indiquée dans le décret d'application n°2008-1354 et la recommandation n°2003/361/CE de la commission européenne :

- Effectif inférieur à 250 personnes
- Chiffres d'affaires annuel inférieur à 50 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 43 millions d'euros
- Ne possède pas de participation de plus de 25% dans une autre entreprise
- N'est pas détenue à 25% ou plus par une autre entreprise, organisme ou conjointement par plusieurs entreprises/organismes
- N'établit pas de compte consolidé et n'est pas reprise dans les comptes d'une entreprise qui établit des comptes consolidés

Les offres de services du Pôle Textile (veille marché, veille export, atelier innovation, montage de projets innovants, participation à des salons, expertises spécifiques, autres...) feront l'objet d'une facturation complémentaire à des tarifs privilégiés établis action par action, pour les entreprises membres à jour de leur cotisation annuelle.

Correspondant à un effectif entreprise et/ou groupe de personnes au 31.12.2023.

Par Virement bancaire -**CIC MULHOUSE SINNE** - BIC : CMCIFRPP

IBAN : FR76 3008 7332 2000 0209 9040 161

Par Chèque joint à l'ordre du **PÔLE TEXTILE ALSACE**

25, rue Alfred Werner – 68200 MULHOUSE

Une facture vous sera adressée par retour.

Pour 2024 :
Adhésion TECHTERA incluse
Accès privilégié aux offres de services du Pôle de
Compétitivité national Textile

Fait le :

Signature et cachet de la Société :

A :